



Rupture commun accord CDD préavis ?

Par Annab3ll

Bonjour,

Je suis en CDD de 6 mois. J'ai débuté le 30/01/2013. Ma période d'essai se termine le 12 février.
D'un commun accord avec l'employeur, je peux rompre le contrat lorsque je le souhaite (emploi en attendant de trouver un job dans ma branche).

Une fois ma période d'essai révolue, quel est le délai de préavis obligatoire que je dois respecter pour pouvoir m'en aller ?
Que se passe-t-il si je ne respecte pas le délai de préavis et quitte mon emploi plus tôt ?

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement,

Annabelle

PS: merci de bien vouloir citer vos sources pour que je puisse me justifier auprès de mon employeur lors de la rupture si besoin.

Par FRANCK34

bonjour
si vous signez une rupture d'un commun accord vous pouvez éviter le préavis

pour tout savoir sur la démission du cdd

<http://www.fbls.net/demissioncdd.htm>

ou la rupture d'un commune accord d'un CDD

<http://www.fbls.net/rupturecdd.htm>